
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 10 février 2022.

Le dix février deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le quatre février deux mille vingt-deux s'est réuni en séance publique.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA (arrivée 20h20), M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, Mme Laura BELLOIS, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
Mme Caroline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Amandine MARTINEZ	à	M. Abdelmalek BENSEDDIK
Mme Virginie THERIZOLS	à	Mme Laura BELLOIS
Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Daniel HEQUET	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN

ABSENT :

Mme Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Jean-Yves CAILLAUD

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

014.02.2022 FINANCES

SUBVENTIONS 2022 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S. ET A LA CAISSE DES ECOLES

Après 2 années de baisse d'activité liée à la pandémie de Covid-19, la vie associative Osnysoise reste toujours aussi dynamique et l'année 2022 sera marquée par la relance des activités et la poursuite du soutien de la Municipalité aux associations locales.

L'attribution d'une subvention est soumise à la réalisation d'un dossier de demande de subventions.

11 associations scolaires ou partenaires bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **6.375€** : 2000 enfants en maternels et élémentaires ainsi que 1500 collégiens et lycéens bénéficieront de ses aides.

15 associations culturelles et de loisirs bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **25.910€** (dont 16.500€ pour l'AMO – Association Maison d'Osny). Elles représentent plus de 1060

adhérents au total. Les critères retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre et la typologie des adhérents, l'implication de l'association dans les événements municipaux et plus généralement dans la vie locale et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2022). En outre, une provision de 5.040 € est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

16 associations sportives bénéficient d'un soutien financier de la ville : Elles représentent plus de 3.000 licenciés dont 45% sont des femmes et 32% des jeunes de moins de 18 ans (majoritairement des Osnysois). Hormis l'association intercommunale de cyclisme, toutes les associations bénéficient d'équipements sportifs couverts ou de plein air mis à leur disposition par la commune. Les éléments retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre d'adhérents, leurs origines géographiques, l'implication de l'association dans les événements municipaux, sa politique éducative, ses résultats sportifs et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2022).

Le montant total des subventions « sport » inscrit au budget prévisionnel s'élève à **55.000€** : 52.000€ de subvention de fonctionnement et 3.000€ de subventions sur projet.

Après 2 années de baisse de subvention compte tenu de l'activité réduite, **l'amicale des agents municipaux** retrouve son niveau de subventionnement habituel à savoir 23.000€ + 4.040€ au titre de l'action sociale municipale soit une subvention globale de 27.040€.

Compte tenu des dossiers déposés, **l'association de sauvegarde** (prévention spécialisée sur les quartiers) et **l'association féline de Cergy-pontoise** (stérilisation et mise à l'adoption des chats errants) bénéficient de subventions respectives à hauteur de **8.000€** et **1.500€** pour 2022.

Concernant la vie des quartiers, une provision de 6.000 € est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

Le Centre Communal d'Action Social – CCAS a sollicité la ville à hauteur de **95.000€** compte tenu de l'excédent 2021 reporté et la non-réalisation de projets en 2021 liée à la pandémie (soit -15.000€ / 2021).

Enfin, **la Caisse des écoles** bénéficie d'une augmentation de 3.000€ pour 2022 soit **50.000€**.

La présente délibération a pour objectif d'approuver les montants des subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles proposés dans le tableau annexé.

Pour l'année 2022, le montant total proposé est de **265.925 €** réparti dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les subventions sur projet seront proposées lors des prochains conseils municipaux.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU les demandes de subventions des associations locales pour l'année 2022,

VU l'avis favorable à l'unanimité (Les élus membres des conseils d'administrations ne prennent pas part au vote : V. Busson / F. Gaillot / JY. Caillaud / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier) de la commission plénière du 31 janvier 2022,

Considérant la nécessité pour la ville de soutenir le réseau local des associations et d'accompagner leurs activités,

Considérant l'intérêt pour la ville que présente les missions, activités et projets proposés par ces associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE (Les élus membres des conseils d'administrations ne prennent pas part au vote : V. Busson / F. Gaillot / JY. Caillaud / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le maire le 16/02/2022

Affichage : 01/02/2022

Article 1 :
Attribuer les subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de **265.925 €**.
Les subventions sur projets seront proposées ultérieurement.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Article 3 :

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022 du budget principal de la ville.

Article 4 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 10 février 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220210-014022022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022
Affichage : 17/02/2022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Imputation		Libellé	Montant versé 2021	Montant 2022
020	6574	PERSONNEL		
		Amicale des agents communaux - fonctionnement	17 250 €	23 000 €
		Amicale des agents communaux - action sociale	4 040 €	4 040 €
		D.G. 95	100 €	100 €
		Total compte 020 6574	21 390 €	27 140 €
20	6574	SCOLAIRE		
		Ass.sport.cult.St Exupéry	700 €	800 €
		Ass.socio.cult.Lameth	500 €	500 €
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	500 €	975 €
		Ass. Sportive La Bruyère	500 €	500 €
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	700 €	800 €
		Ass. Yves Le Guern	700 €	700 €
		Association Sportive P.E.Victor	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Nicolas Flamel	400 €	400 €
		Ligue contre le cancer	500 €	500 €
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	400 €	400 €
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300 €	300 €
				Total compte 20 6574
024	6574	FETES ET CEREMONIES / ANIMATION LOCALE / CULTUREL		
		Arlequin du pavé	150 €	150 €
		Association généalogique et historique de Ménucourt et Osny	100 €	100 €
		Codevota F.N.C.T.A.	850 €	1 000 €
		Gospel St Pierre d'Osny	1 000 €	1 200 €
		<i>Jazz au fil de l'oise (en prestation à partir de 2022)</i>	2 000 €	0 €
		Les amis de Grouchy	850 €	1 500 €
		Les amis du musée des sapeurs pompiers	300 €	300 €
		Osny images	500 €	500 €
		Osny-Philatélie	60 €	60 €
		Polyph'Osny	0 €	250 €
		<i>A.M.O. (sous réserve de la mise à jour des statuts)</i>	16 500 €	16 500 €
		Lys d'or	1 050 €	1 100 €
		Mempôkap	500 €	800 €
		Osny Ouest	1 000 €	1 000 €
		Tiags en folies	500 €	750 €
Union nationale des combattants	700 €	700 €		
		Total compte 024 6574	26 060 €	25 910 €
112	6574	POLICE MUNICIPALE		
		Association féline de Pontoise	1 500 €	1 500 €
		Total compte 112 6574	1 500 €	1 500 €
40	6574	SPORT		
		BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	3 000 €	3 000 €
		Boules Lyonnaises	300 €	250 €
		Entente cycliste Osny-Pontoise	600 €	600 €
		Osny football club	27 000 €	28 000 €
		Espoirs gymniques d'Osny	3 500 €	3 000 €
		Hand ball (EX-EAQUO)	1 500 €	1 500 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 17/02/2022

		Judo club Osny	4 000 €	4 000 €
		As karaté Osny	800 €	1 000 €
		Natation (O.C.N.M.)	3 000 €	- €
		Pétanque		150 €
		Osny United (Anc.Association communauté d'Osny (A.C.O.))		1 300 €
		Rando découverte amitié	300 €	- €
		Randosny	100 €	100 €
		Tennis (A.T.L.O.)	4 000 €	4 000 €
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	1 400 €	1 700 €
		Volley (A.V.O.P.)	2 600 €	2 400 €
		Aso Gymnastique volontaire	700 €	1 000 €
		Total compte 40 6574	52 800 €	52 000 €
522	6574	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE		
	Déclic	Sauvegarde 95	7 000 €	8 000 €
		Total compte 522 6574	7 000 €	8 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			114 450 €	120 925 €
		<u>Subventions versées sur projets en 2021</u>		
		Les Amis de Grouchy délibération 190.09.2021	600 €	
		Ex Eaquo délibération 059.04.2021	500 €	
		Ecole et famille délibération 273.12.2021	750 €	
		<u>Provisions pour subventions sur projets et soldes</u>		
		Secteur fêtes et cérémonies / animation locale / culturel		5 040 €
		Secteur sport		3 000 €
		Secteur vie des quartiers		6 000 €
		Total provisions et soldes	1 850 €	14 040 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PROJETS			116 300 €	134 965 €
20	657361	Caisse des Ecoles	47 000 €	50 000 €
		Total compte 20 657361	47 000 €	50 000 €
520	657362	CCAS	110 000 €	95 000 €
		Total compte 520 657362	110 000 €	95 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE HORS PROJETS			271 450 €	265 925 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS, CDE ET PROJETS			273 300 €	279 965 €